

LETTRE D'INFORMATION
SEPT. 2019

TRIONS PLUS TRIONS MIEUX



ACCONS
ALBON-D'ARDÈCHE
ARCENS
BELSENTES
BORÉE
CHANÉAC
DORNAS
ISSAMOULENC
JAUNAC
LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC
LA ROCHETTE
LACHAMP-RAPHAËL
LE CHAMBON
LE CHEYLARD
MARIAC
MÉZILHAC
ST-ANDÉOL-DE-FOURCHADES
ST-BARTHÉLÉMY-LE-MEIL
SAINT-CHRISTOL
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD
ST-GENEST-LACHAMP
ST-JEAN-ROURE
ST-JULIEN-D'INTRES
ST-MARTIAL
ST-MARTIN-DE-VALAMAS
ST-MICHEL-D'AURANCE
ST-PIERREVILLE
ST-PRIX

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le nouveau système de collecte fonctionne bien, très bien même. Ce qui pouvait paraître comme une contrainte est devenue une évidence.

Cette prise de conscience environnementale de la majorité de la population nous permet d'obtenir des résultats très prometteurs.

La collecte des « non fibreux » (tous les emballages en plastique, les briques alimentaires, les emballages en métal), dont la nuisance n'est plus à démontrer, a augmenté de 100 %. La collecte des « fibreux » (cartonnettes, journaux, magazines...) a également doublé.

Quant aux ordures ménagères résiduelles, la baisse du tonnage est spectaculaire : -33 %. Ces résultats très encourageants demandent à être confirmés dans les prochains mois.

Mais d'ores et déjà, la propreté des points de collecte (entretenus régulièrement par un personnel dédié), la déchèterie ouverte 6 jours sur 7 et toujours gratuite, sont autant des facteurs motivants pour effectuer le geste du tri.

D'ailleurs, les incivilités et les dépôts sauvages sont rares. J'en profite pour rappeler que, si pour l'instant la personne identifiée reçoit un simple rappel à l'ordre par courrier recommandé (un double est envoyé à sa commune de résidence), le règlement de collecte permettra de sanctionner financièrement les auteurs de tels actes.

La réduction des ordures ménagères résiduelles cumulée avec le bon résultat financier de notre projet entraîne une baisse du coût global pour l'année 2019.

Le Comité Syndical du SICTOMSED a donc décidé de baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, celle-ci passera de 14,45 % à 13,70 %.

Les conseils apportés dans cette nouvelle lettre d'information vous permettront d'améliorer la qualité du tri en évitant certaines erreurs.

Nous œuvrons pour l'avenir, pour préserver un meilleur environnement aux générations futures, il est urgent d'agir.

Sictomsed

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

Le Président du SICTOMSED
Pierre CROS

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS !!

La mise en place de nouveaux outils pour faciliter le geste du tri et l'ouverture de la déchèterie 49 h par semaine ont permis d'améliorer considérablement les résultats de la collecte des déchets ménagers, voici les chiffres du 1^{er} semestre (comparé au 1^{er} semestre 2018) :

	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2019	%
Ordures Ménagères Résiduelles	1 319,12 T	880,8 T	-33,23 %
Fibreux	83,95 T	171,48 T	+ 104,30 %
Non fibreux	31,79 T	72,66 T	+ 128,60 %
Verre	169,68 T	181,51 T	+ 7 %
Déchèterie	933,32 T	1 183,95 T	+ 26,90 %

QUE TROUVE-T-ON DANS NOS ORDURES MÉNAGÈRES, QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE 2018 ET 2019 ?

Afin d'identifier l'impact du nouveau système de collecte des déchets ménagers, les élus du SICTOMSED ont décidé de réaliser une nouvelle caractérisation en avril 2019.

Celle-ci a permis d'évaluer l'impact de notre nouveau système de collecte en comparant les différents types de déchets dans le conteneur des ordures ménagères résiduelles, nous constatons une nette amélioration notamment sur la partie déchèterie et fibreux.

2018 2019

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	40 %	60,4 %
DÉCHÈTERIE	26,1 %	14,2 %
NON FIBREUX	10,1 %	14,9 %
FIBREUX	21,1 %	8,1 %
VERRE	2,6 %	2,4 %

Afin d'identifier les potentiels d'amélioration, nous avons également réalisé la caractérisation des fibreux et des non fibreux :

COMPOSITION DES FIBREUX

Cartonnettes	18,32 %	Indésirables, films plastiques, pots et barquettes...	11,15 %
Journaux, magazines	63,74 %	REFUS	4,98 %
Enveloppes, papiers	0,95 %	Déchets imbriqués les uns aux autres	
Gros de magasins	0,86 %		

COMPOSITION DES NON FIBREUX

Bouteilles et flacons	29,33 %	Papiers et cartonnettes	5,58 %
Briques alimentaires	8,44 %	Emballages imbriqués	9,16 %
Aluminium	0,77 %	Non emballages	10,83 %
Acier	8,35 %	REFUS	
Pots, barquettes, films plastiques	27,54 %		

CONSEILS POUR AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE TRI

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LES FIBREUX

LES NON FIBREUX

Ordures Ménagères Résiduelles après tri



Uniquement sac fermé
de 30 litres maximum

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



À compter du
09/2019, tout
dépôt identifié
entraînera la
facturation de
frais de nettoyage
et de transport à
acquitter auprès du
Trésor Public.

À recycler FIBREUX

COÛT
1115€/tonne



COURRIERS, LETTRES
ET AUTRES PAPIERS

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

À recycler NON FIBREUX

COÛT
363€/tonne



BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

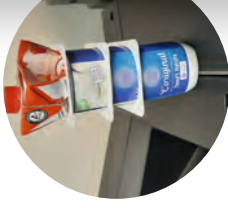
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres.

Ne pas déposer les déchets dans un sac, les mettre en vrac.

Les jouets en plastique, les arrosoirs ne vont pas dans cette colonne, il faut les déposer à la déchèterie.



POUR LES DÉCHETS AUTRES QUE
LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI SÉLECTIF,
VOUS DISEPOSEZ DE LA DÉCHÈTERIE

1070 ALLÉE DES VERGERS - ZI LA PALISSE - 07160 LE CHEYLARD



OUVERTURE
49 H/SEMAINE
DU LUNDI AU SAMEDI

Lundi	8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mercredi	8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Jeudi	8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Vendredi	8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	8 h - 12 h / 13 h - 18 h

MISE EN PLACE DES CONTENEURS POUR LA COLLECTE DU CARTON

Afin d'améliorer le tri, le SICTOMSED va mettre en place des conteneurs pour la collecte du carton brun.



Ces conteneurs seront destinés uniquement aux cartons bruns.

Les cartonnettes sont toujours à déposer dans les conteneurs « Fibreux ».



Dans un premier temps, des **conteneurs** d'une capacité de 5 m³ vont être installés :



MÉZILHAC (AU COL)
MARIAC (ROUTE DE DORNAS)
CHEYLARD (2 POINTS)
ST-MARTIN-DE-VALAMAS (2 POINTS)
BELSENTES (LES NONIÈRES)

ARCENS (ZONE INDUSTRIELLE)
ALBON
ISSAMOULENC
ST-PIERREVILLE (1 BENNE)



MODIFICATION DE LA COLLECTE DE L'AMIANTE

De nouvelles préconisations imposent des contraintes très importantes sur la collecte de l'amiante en déchèterie.



Le prochain Comité Syndical décidera des conditions et des moyens à mettre en œuvre pour la continuité du service.

INCIVILITÉS

Nous retrouvons toujours quelques incivilités qui impactent le service et la propreté des points de collecte...



Les dépôts hors des conteneurs



La destruction du matériel



Stationnement gênant



Affichage « sauvage »

SICTOMSED

ZI La Palisse
1070 allée des Vergers
07160 Le Cheylard

www.sictomsed.fr



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Pierre Cros
RÉDACTION Sictomsed
PHOTOS Sictomsed
GRAPHISME/IMPRESSION Impressions Modernes
07500 Guilherand-Granges - Imprim'Vert
DISTRIBUTION La Poste
N° ISSN 2610-5799 **TIRAGE** 6000 exemplaires
Sur papier recyclé - Encre végétale